

Projet d'Ordre du jour session 10 juin 2019

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Avis de motion Règlement 339-2019 (emprunt AIRRL-2018-512)
 - 4.2 Dépôt du projet de règlement 339-2019 (emprunt AIRRL-2018-512)
 - 4.3 Immeuble du 531 rue Principale (appel de projet)
 - 4.4 Aménagement extérieur (projet mairie)
- 5. FINANCE
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt rapport des activités financières
- 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Entente avec la Croix-Rouge
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 7.1 Projet AIRRL-2018-512 (appel d'offres)
 - 7.2 Paiement décompte # 4 projet AIRRL-2017-412
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Nomination du responsable des cours d'eau
 - 8.2 Surveillance et analyse d'eau des Lacs Croche, Thomas et Rouge
 - 8.3 Projet barrage Lac Rouge (compensation financière pour CA)
- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Appui CLSC
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (mai)
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Fête nationale 2019 (révision)
- 12. **VARIA**
- 13. COMMUNICATION DU CONSEIL
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.